

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 janvier 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par délibération en date du 19 décembre 1994, le conseil de communauté a approuvé le périmètre de la nouvelle ZAC "de la Bascule" à Décines Charpieu, et fixé le programme de réalisation des espaces publics.

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine à la ville de Décines Charpieu, de diverses parcelles d'une superficie d'environ 1 777 mètres carrés représentant l'assiette foncière nécessaire à l'aménagement de ces espaces publics situés avenue Jean Jaurès, rues Curie et de la Fraternité à Décines Charpieu.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, et qui a été approuvé par délibération du conseil municipal de Décines Charpieu le 15 novembre 1996, ces biens seraient acquis au prix de 25 000 F, les services fiscaux les ayant estimés à 240 000 F ;

**B - Propose** d'approuver ledit compromis destiné à régulariser cette affaire, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique d'acquisition à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 19 décembre 1994 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis destiné à régulariser cette affaire et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

**2° - Les mouvements** comptables en résultant seront imputés sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211-100 - fonction 653 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,